

LUTTE INCENDIE

Equipier de Seconde Intervention



Objectif Repérer un risque d'incendie,
Prendre les mesures nécessaires à la sécurité incendie,
Organiser et gérer une évacuation,
Intervenir sur un début d'incendie

Public & pré requis

Personnel de maintenance. Responsables et Agents de Sécurité. Personnes désignées des équipes "incendie".

Sanction

Aucun en dehors de comprendre et parler le Français attestation

PROGRAMME

Théorie

LE FEU

- Les causes d'incendie
- Le développement d'un incendie
- Le Triangle du feu - La combustion
- La propagation - L'auto entretien du feu
- Classes de Feux A, B, C, D (électrique)
- Comportement au feu des matériaux et éléments de construction

LES MOYENS DE PREMIERE INTERVENTION

- Les différents extincteurs - appareils mobiles
- Ria - robinet d'incendie armé

LES MOYENS DE SECONDE INTERVENTION

- Extincteurs sur roue, La motopompe, Les lances à incendie
- Le générateur de mousse
- L'ARI

LA SECURITE INCENDIE DANS L'ETABLISSEMENT

- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement
- Organisation générale de lutte contre l'incendie
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie
- Consignes générales et particulières
- Intervention des ESI

Pratique

- Extinction des trois classes de feux (solide, liquide et gazeux)
- Maniement des différents types d'extincteurs
- Etablissement des tuyaux de manœuvre de l'équipe
- Mise en œuvre des moyens de seconde intervention sur feu réel et spécifique au site client
- Port de l'appareil respiratoire isolant

Durée : 14 heures sans pratique de l'ARI
Ajouter 7 heures avec pratique de l'ARI

Groupe : 10 participants

Méthodes, moyens pédagogiques

- ✓ Formateur expert : sapeur Pompier professionnel
- ✓ Moyens pédagogiques et d'encadrement
Théorie en salle de formation :
Paper board
Ordinateur portable
Vidéoprojecteur / Films vidéo
Livret « Lutte contre l'incendie »
- ✓ Modalités d'évaluation des acquis
Contrôle continu des acquis par des mises en situation

MATÉRIEL MIS A DISPOSITION POUR LA FORMATION

- Extincteurs à eau, poudre et CO2
- RIA
- Moyens de seconde intervention (tuyaux, lances, motopompe...) sur site client
- Combustibles (Liquide, gaz, bois)
- Aire de feu spécifique ou simulateur incendie
- ARI sur site client

CONDITIONS PARTICULIERES

Si exercice avec ARI, visite médicale obligatoire d'aptitude au port de l'appareil respiratoire isolant